Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921107-AR

Ville de Bourgoin-Jallieu

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

BATIMENTS

DB230921107

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures trente, les conseillers municipaux légalement convoqués le quinze septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 35. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Gaël LEGAY-BELLOD, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER Roger RICHERMOZ, Michael AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 29 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL.

Excusés :
- Thierry JOSEPH, pouvoir à Christian CIOFFI
- Laurent CAMPO, pouvoir à Gabriel BERTEA
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

AVENANT N° 7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE RESEAU DE CHALEUR

Lors de sa réunion du 27 janvier 2014, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'un contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur avec la société DALKIA France qui a été notifié le 17 mars 2014.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 6 autorisant le délégataire à procéder à l'extension et à la densification du réseau de chaleur.

Afin d'accompagner le développement de la ville et le réseau de chaleur disposant encore de capacités de développements substantiels, la ville souhaite pouvoir étendre le réseau de chauffage urbain à tous les secteurs de la ville et en particulier à la future ZAC Ramseyer exclue du périmètre actuelle de la délégation.

Aussi, il est proposé un avenant n° 7 au contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur (cf. pièce jointe) afin d'élargir son périmètre à l'ensemble du territoire communal.

Envoyé en préfecture le 03/10/2023
Reçu en préfecture le 03/10/2023
Publié le 03/10/2023
ID : 038-213800535-20230921-DB230921107-AR

Ainsi, le nouveau périmètre de la délégation sera défini par le plan joint en annexe 1 de l'avenant n°7, objet de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de:

- **Approuver le projet d'avenant n° 7 au contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur, et son annexe 1**
- **Autoriser le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
-

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le Jeudi 21 septembre 2023.

Le Maire | **Le secrétaire de séance**